

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 936**11 septembre 2003****SOMMAIRE**

AAE Railcar, S.à r.l., Luxembourg	44926	Expand, S.à r.l., Luxembourg	44889
AAE Wagon Finance S.A., Luxembourg	44927	Faccin International S.A., Luxembourg	44920
AAE Wagon, S.à r.l., Luxembourg	44927	Finoblig S.A. et Cie S.C.A., Luxembourg	44928
AES Carly, S.à r.l., Luxembourg	44884	Finoblig S.A. et Cie S.C.A., Luxembourg	44928
AES Carly, S.à r.l., Luxembourg	44884	Finoblig S.A. et Cie S.C.A., Luxembourg	44928
Alcaid S.A., Luxembourg	44925	Fitness Balance, S.à r.l., Luxembourg	44927
AM Construction S.A., Leudelange	44885	Fitness Balance, S.à r.l., Luxembourg	44927
Amonn AG Luxembourg, Luxembourg	44927	Flener, S.à r.l., Bascharage	44892
Arri Rental Deutschland, GmbH, Muenchen	44898	Francis S.A.H., Luxembourg	44925
Blakelaw, S.à r.l., Luxembourg	44927	Gantt S.A.H., Luxembourg	44906
Bolton Trading Corporation S.A., Luxembourg	44926	GNA S.A.H., Luxembourg	44883
Bonus Plus, S.à r.l., Steinsel	44916	Golf Shack S.A.H., Luxembourg	44924
Borg Institutionen S.A., Luxembourg	44890	Golf Shack S.A.H., Luxembourg	44924
Box S.A., Luxembourg	44923	Greenwill S.A., Luxembourg	44919
Boxter Invest S.A., Luxembourg	44923	Hastings B.V., Luxembourg-Kirchberg	44892
Brasteco S.A., Luxembourg	44924	Heisenberg Finance S.A.H., Luxembourg	44924
Britax Luxembourg Financial Services, S.à r.l., Luxembourg	44922	I.F.G. 2 S.A., Luxembourg	44897
Britax Luxembourg Financial Services, S.à r.l., Luxembourg	44922	Iberian Real Estate Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	44897
Britax Luxembourg International Services, S.à r.l., Luxembourg	44923	Immovest, S.à r.l., Luxembourg	44926
Britax Luxembourg International Services, S.à r.l., Luxembourg	44923	Iniziativa LTC S.A., Luxembourg-Kirchberg	44898
Britax Luxembourg International Services, S.à r.l., Luxembourg	44923	Inteca S.A., Luxembourg	44882
Camuzzi International S.A., Luxembourg	44883	International Light and Design S.A., Luxembourg	44921
Cedribo S.A., Luxembourg	44885	Intrasteel S.A., Senningerberg	44907
Chaussures Haas, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	44885	Intrasteel S.A., Senningerberg	44908
Close Luxembourg S.A., Junglinster	44919	Investex S.A., Luxembourg	44924
Compass Investment Company II, S.à r.l., Luxembourg	44914	Jeux Automatiques et Distributeurs, S.à r.l., Obercorn	44920
Compass Investment Company II, S.à r.l., Luxembourg	44914	Jeux Automatiques et Distributeurs, S.à r.l., Obercorn	44921
Cristallin Invest S.A., Luxembourg	44897	June Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	44912
Cristallin Invest S.A., Luxembourg	44897	Kinnevik Telecommunications International S.A., Bertrange	44916
E.T.O. (European Trading Organisation) S.A., Luxembourg	44925	Kirby Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	44914
Elan Monksland S.A., Luxembourg	44882	Lift II - Lift G.m.b.H. & Co. K.G., Bascharage	44928
Englaro Pierre, S.à r.l., Bertrange	44885	Luxembourg Yachting Services S.A., Luxembourg-Kirchberg	44915
EU Art S.A., Luxembourg	44898	Mediainvest S.A., Luxembourg-Kirchberg	44915
Euro Immo Invest & Conseil S.A., Luxembourg	44895	Menton Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	44915
		Moshe S.A., Luxembourg	44926

MTR-Metora S.A., Dudelange	44887	Tele2 International Card Company S.A., Bertran- ge	44916
Muller & Wegener, S.à r.l., Luxembourg	44919	Terzo Millennio S.A., Luxembourg	44884
Petunia Investissements S.A., Luxembourg	44919	Timken Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44908
Purim S.A., Luxembourg	44925	Timken Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44910
Redos S.A., Luxembourg	44886	Tradair International S.A.H., Luxembourg	44926
Roumaninvest S.A., Luxembourg	44920	Transnational Freight Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	44915
S.S.I. Partner A.G., Luxembourg	44886	Transnational Freight Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	44915
Sapiens Technology A.G., Esch an der Alzette . . .	44893	TT Organisation S.A., Luxembourg	44918
SEPIA S.A. - Société Européenne de Participation Industrielle et Agricole, Luxembourg-Kirchberg	44916	Uknitum Holding S.A., Luxembourg	44916
Seafoods Marketing Agency S.A., Luxembourg. . .	44919	Venglo Holding S.A., Luxembourg	44912
Sestante Holding S.A., Luxembourg	44925	Venglo Holding S.A., Luxembourg	44914
Shoetime Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . .	44896	Video Formation International S.A., Luxembourg	44883
Shoetime Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . .	44896	Westcom S.A., Luxembourg	44884
Société Chalom Immobilier (SCI) S.A., Luxem- bourg	44904		
SP Luxco, S.à r.l., Luxembourg	44917		
SP Luxco, S.à r.l., Luxembourg	44918		

INTECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.591.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 22 juillet 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de INTECA S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de la Croix-d'Or - 1204 Genève Suisse de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer Mr Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 9 rue Schiller L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008;
- de renouveler les mandats des Administrateurs LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 9, Rue Schiller L-2519 Luxembourg, LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED ayant son siège social à Tortola aux Iles Vierges Britanniques, et de l'Administrateur-Délégué LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 9, Rue Schiller L-2519 Luxembourg et du Commissaire aux Comptes LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED ayant son siège social à Tortola aux Iles Vierges Britanniques.

Leurs mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049580.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ELAN MONKSLAND S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 79.420.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 508 du 5 juillet 2001. Modifiée par-devant le même notaire en date du 29 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 743 du 10 septembre 2001, dissoute et liquidée par-devant le même notaire en date du 24 juin 2003, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELAN MONKSLAND S.A. (dissoute et liquidée)

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(047943.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

GNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.481.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 avril 2003

Sont renommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Guy Hornick, Réviseur d'Entreprise, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, Président.

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049221.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CAMUZZI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.482.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2003

Sont renommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Fabrizio Garilli, demeurant à Milan (Italie), Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Milo Caroni, demeurant à Locarno (CH).

- Monsieur Romeo Astolfi, demeurant à Locarno (CH).

- Monsieur Rodolfo Zurcher, demeurant à Arosio (CH).

- Monsieur Claudio Calabi, demeurant à Milan (Italie).

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049223.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

VIDEO FORMATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.518.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2003

Ordre du jour:

Changement de siège social.

Décision

A l'unanimité l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au 60, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (BP n° 1217).

P. Ferryn / D. Calleeuw

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049390.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

TERZO MILLENNIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.823.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Alfredo Bartolini, administrateur de sociétés, demeurant à Florence (Italie), Président.

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049224.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

WESTCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.834.

Constituée en date du 5 février 2002 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster);

—
M. Thierry Richon donne par la présente, à compter du 31 juillet 2003, la démission de sa fonction d'administrateur, de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 72.834;

Ayant pour dénomination:

WESTCOM S.A.

Fait et signé à Luxembourg, en trois exemplaires originaux.

Le 31 juillet 2003.

Lu et approuvé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03344. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049408.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

AES CARLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.116.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Signature.

(049596.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

AES CARLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.116.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Signature.

(049598.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ENGLARO PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 99, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 21.202.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Mandataire

(047926.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

AM CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 57.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Mandataire

(047930.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

CHAUSSURES HAAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 96, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.188.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Mandataire

(047932.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

CEDRIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.566.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} juin 2003

Présents à la réunion:

- La société INTERNATIONAL TRUST CONSULTING, représentée par Monsieur Koen Aerts
- La société PRENTICE MANAGEMENT LTD, représentée par Monsieur Koen Aerts
- La société WASDEN LTD, représentée par Monsieur Koen Aerts.

La réunion du conseil d'administration est ouverte à 11.00 heures.

Le conseil constate que tous les administrateurs sont présents et que, dès lors, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

Ordre du jour:

1. Changement du siège social.

Après en avoir délibéré, les administrateurs ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré du 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

La séance est levée à 11.30 heures.

Le conseil d'administration

INTERNATIONAL TRUST CONSULTING / WASDEN LTD / PRENTICE MANAGEMENT LTD

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049667.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

S.S.I. PARTNER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 56.724.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 15 octobre 1996, acte publié au Mémorial C n° 6 du 8 janvier 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 juin 1998, acte publié au Mémorial C n° 661 du 17 septembre 1998, en date du 6 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 989 du 23 décembre 1999 et en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C 398 du 31 mai 2001. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2001, acte publié au Mémorial C 737 du 15 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.I. PARTNER A.G.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(047933.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

REDOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 74.536.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La société DARWIN STRATEGIES Ltd, une société de droit du Belize, ayant son siège social à 35A Regent Street PO Box 1, 777 Belize City, Belize,

ici représentée par Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Belize, le 2 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme REDOS S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, remplacé par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 421 du 14 juin 2000, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- La société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société DARWIN STRATEGIES Ltd, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société REDOS S.A., prédésignée.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société REDOS S.A.

- Elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour, ainsi qu'à Monsieur Joë Lemmer, prénommé, pour tous les travaux effectués par ce dernier pour le compte de la société.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société REDOS S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société REDOS S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2003, vol. 424, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(046180.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

MTR-METORA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour.
R. C. Luxembourg B 94.831.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlos Alberto Da Costa, employé privé, né à Luanda (Angola), le 27 mars 1959, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour,

2.- Madame Maria Arminda Gonçalves Afonso Da Costa, femme de charge, née à Montalegre (Portugal), le 20 mars 1957, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MTR-METORA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la conception, la réalisation, l'achat et la vente d'immeubles ainsi que la promotion de projets immobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions respectivement, le ou les héritiers d'un actionnaire décédé devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé,

dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9. des statuts.

Surveillance

Art. 11. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.

Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2003.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque actionnaire de la société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations, et ce, pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

- Monsieur Carlos Alberto da Costa, prénommé cent cinquante-cinq actions	155
- Madame Maria Arminda Gonçalves Afonso da Costa, prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Soit un total de trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Carlos Alberto Da Costa, employé privé, né à Luanda (Angola), le 27 mars 1959, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour,
 - Madame Maria Arminda Gonçalves Afonso Da Costa, femme de charge, née à Montalegre (Portugal), le 20 mars 1957, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour,
 - Monsieur Bernard Jean Louis Hamann, employé privé, né à Bouzonville (France), le 5 septembre 1951, demeurant à F-57100 Manom, 6, Impasse de Garche.
3. Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la prédite société par sa signature isolée: Monsieur Carlos Alberto Da Costa, prénommé.
4. Est appelée aux fonctions de commissaires aux comptes:
La société EURO PERFORMANCES S.A., avec siège à L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:
L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour.
Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.
Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: C. A. Da Costa, M. A. Gonçalves Afonso Da Costa, P. Bettingen.
Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, vol. 139S, fol. 76, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 31 juillet 2003. P. Bettingen.
(045741.3/202/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

EXPAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 89.344.

L'associé unique et gérant décide de transférer le siège social de la société de 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2003.

S. Lange.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049482.3/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BORG INSTITUTIONEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 94.846.

STATUTS

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société CLEURIA TRADE S.A. avec siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 548278,

2) la société LEADING PILOT CORPORATION avec siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 430906.

Les deux ici représentées par Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 25 juin 2003, lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu' il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BORG INSTITUTIONEN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le 2^{ième} lundi du mois de juillet à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que, ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) la société CLEURIA TRADE S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions.	309
2) la société LEADING PILOT CORPORATION, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 50% de sorte que le montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Régine Caillau, juriste, demeurant à 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, née le 9 septembre 1946 à Alger (Algérie), de nationalité française;
 - la société CLEURIA TRADE S.A., préqualifiée;
 - la société LEADING PILOT CORPORATION, préqualifiée.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - la société WURTH CONSULTING S.A. avec siège social à 5, rue Aldringen / B.P. 2540, L-1025 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 80.498.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé à 5, rue Aldringen / B.P. 2540, L-1025 Luxembourg.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Régine Caillau, préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires Madame Régine Caillau, préqualifiée, comme administrateur-délégué lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, vol. 139S, fol. 65. case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

G. Lecuit.

(045767.3/220/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

FLENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.293.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Steve Flener, agent d'assurances, demeurant à L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.

Lequel comparant en sa qualité d'associé unique et de gérant de la société à responsabilité limitée FLENER, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 703 du 31 août 2001, dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 782 du 19 septembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.293, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4352 Esch-sur-Alzette, 5, rue Victor Wilhelm à L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg, et de modifier l'article cinq des statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Bascharage. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans la commune du siège social par simple décision des associés.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents euros (EUR 700,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Flener, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 27, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2003.

P. Bettingen.

(045920.3/202/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

HASTINGS B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: NL-1181 NC Amstelveen, 131, Burgemeester Haspelslaan.

Siège effectif d'activité: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 80.111.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049272.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

SAPIENS TECHNOLOGY, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4221 Esch an der Alzette, 66, rue de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 90.241.

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SAPIENS TECHNOLOGY, mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 39, allée Scheffer, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 57 vom 21. Januar 2003.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Jean-Michel Merienne, clerc de notaire, wohnhaft in Arlon (B).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Natacha Steuermann, clerc de notaire, wohnhaft in Grevenmacher.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler M^e Henri Delwaide, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, dass es ausdrücklich und einstimmig auf die Einhaltung jedweder Form und Fristvorschriften für die Einberufung dieser Generalversammlung verzichtet, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigefügt.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals.
2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.
3. Abänderung von Artikel 6 (Absatz 1) der Satzung.
4. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2520 Luxemburg, 39, allée Scheffer auf folgende Adresse: L-4221 Esch an der Alzette, Technoport Schlassgoart Nummer 66, rue de Luxembourg.
5. Entsprechende Änderung von Artikel 5 (Absatz 1) der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um fünftausendvierhundertsebenundachtzig Euro (€ 5.487,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) auf sechsunddreissigtausendvierhundertsebenundachtzig Euro (€ 36.487,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von ein tausend siebenhundertsebzig (1.770) neuen B-Klasse Aktien mit einem Nennwert von je drei Euro und zehn Cents (€ 3,10) mit einem Ausgabeaufschlag (Emissionsprämie) von einhundertsebenundsiebzig Euro neunzig Cents (€ 177,90) pro Aktie.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zur Zeichnung der neuen Aktien zuzulassen:

Subskribentin	Anzahl der Aktien	Gezeichnetes Kapital	Emissionsprämie
NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A.....	1.580	4.898,-	281.082,-
DRAPER INVESTMENT COMPANY LLC	190	589,-	33.801,-
Total	1.770	5.487,-	314.883,-

Die Subskribentinnen hier vertreten durch:

M^e Henri Delwaide, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund zwei Vollmachten, welche Vollmachten, von den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigegeben.

Die neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von dreihundertzwanzigtausenddreihundertsebzig Euro (€ 320.370,-) der Gesellschaft zur Verfügung stehen, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6 (Absatz 1) der Statuten abzuändern wie folgt:

«**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt sechsunddreissigtausendvierhundertsebenundachtzig Euro (€ 36.487,-) und ist in siebentausend (7.000) A-Klasse Aktien und in viertausendsebenhundertsebzig (4.770) B-Klasse Aktien mit einem Nennwert von jeweils drei Euro und zehn Cents (EUR 3,10) eingeteilt.»

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-2520 Luxemburg, 39, allée Scheffer auf L-4221 Esch an der Alzette, Technoport Schlassgoart Nummer 66, rue de Luxembourg.

Fünfter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Versammlung Artikel 5 (Absatz 1) der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch an der Alzette. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.»

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr vier-tausend achthundert Euro (€ 4.800,-) abgeschätzt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Version alles vorhergehenden:

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SAPIENS TECHNOLOGY, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 25th of November 2002, published in the Mémorial C number 57 from 21st January 2003.

The meeting is presided over by Jean-Michel Merienne, *clerc de notaire*, residing in Arlon (B), who appointed as secretary Natacha Steuermann, *clerc de notaire*, residing in Grevenmacher.

The meeting elected as scrutineer M^e Henri Delwaide, *Rechtsanwalt*, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital.
2. Subscription of new shares.
3. Change of article six (first paragraph).
4. Transfer of the registered office from L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer to the following address: L-4221 Esch-sur-Alzette, Technoport Schlassgoart number 66, rue de Luxembourg.
5. Subsequent modification of article five (first paragraph).

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed and paid-up capital of the company by an amount of five thousand four hundred eighty seven Euros (€ 5,487.-) to bring the subscribed capital from the present amount of thirty-one thousand Euros (€ 31,000.-) to thirty-six thousand four hundred eighty-seven Euros (€ 36,487.-) by creation and issue of one thousand seven hundred seventy (1,770) new Class B Shares, having a par value of three Euros and ten cents (EUR 3.10) each, together with an issue premium of one hundred seventy-seven Euros ninety cents (€ 177.90) pro share.

Second resolution

The general meeting decides to accept the subscription of the total of the one thousand seven hundred seventy (1,770) new Class B Shares as follows:

Subscriber	Number of Shares	Amount of the Capital	Issue Premium
NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A.	1,580	4,898.-	281,082.-
DRAPER INVESTMENT COMPANY LLC.	190	589.-	33,801.-
Total	1,770	5,487.-	314,883.-

The subscribers here represented by:

M^e Henri Delwaide, *Rechtsanwalt*, wohnhaft in Luxemburg,
by virtue of two proxies, which will remain annexed to the present deed.

The prenamed subscribers, as stated here above, have fully paid up the newly subscribed amount of three hundred twenty thousand three hundred seventy Euros (€ 320,370.-), and this amount is at the disposal of the company as certified to the notary.

Third resolution

The general meeting decides to change article six (first paragraph) to give it the following wording:

«**Art. 6. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at thirty-six thousand four hundred eighty-seven Euros (€ 36,487.-) consisting of seven thousand (7,000) Class A Shares and four thousand seven hundred seventy (4,770) Class B Shares, having a par value of three Euros and ten cents (€3.10) each.»

Fourth resolution

The general meeting decides to transfer the registered office from L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer to L-4221 Esch-sur-Alzette, Technoport Schlassgoart number 66, rue de Luxembourg.

Fifth resolution

As a consequence of the previous resolution, the general meeting decides to change article 5 (first paragraph) to give it the following wording:

«**Art. 5. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs in any form whatsoever which the Company incurs and for which it is liable by reason of the present deed, is approximately four thousand eight hundred Euros (€ 4,800.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in German followed by a English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the German version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: J.-M. Merienne, N. Steuermann, H. Delwaide, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 27, case 12. – Reçu 3.203,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Juli 2003.

P. Bettingen.

(045921.3/202/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.694.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 45.694, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 27 du 24 janvier 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, clerc de notaire, demeurant à B-Heinsch.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadine Neybecker, clerc de notaire, demeurant à F-Kanfen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Manuela d'Amore, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Nomination de M. Fabio Mazzoni en tant qu'administrateur-délégué.
- 2.- Conversion du capital social en euro et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée nomme Monsieur Fabio Mazzoni, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil cinq.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit en euros au taux de conversion en zone euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,- (un euro) = LUF 40,3399 (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) et de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée modifie l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et zéro six cent (74.368,06 EUR), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, N. Neybecker, M. d'Amore, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 139S, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2003.

P. Bettingen.

(045926.3/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

SHOETIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.440.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049291.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

SHOETIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.440.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049293.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

I.F.G. 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 55.789.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996 et en date du 15 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 467 du 23 mars 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 2 S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(047934.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

CRISTALLIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.861.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Signature.

(049229.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CRISTALLIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.861.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 2 juillet 2003, que:

- les bilans et compte de pertes et profits ont été approuvés par l'Assemblée Générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002;
- les mandats d'administrateur de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049227.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

IBERIAN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 74.856.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049274.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ARRI RENTAL DEUTSCHLAND, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: D-80799 Muenchen, 89, Tuerkenstrasse.
H. R. Luxemburg B 95.121.

GRÜNDUNG EINER NIEDERLASSUNG

Die Gesellschafter der ARRI RENTAL DEUTSCHLAND, GmbH haben auf ihrer Gesellschafterversammlung vom 7. Juli 2003 beschlossen eine Zweigniederlassung in Luxemburg zu eröffnen unter dem Namen NIEDERLASSUNG LUXEMBURG DER ARRI RENTAL DEUTSCHLAND, GmbH, 5B, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

Gegenstand des Unternehmens

Vermietung von professioneller Technik im Bereich Film, Fernsehen, Werbung sowie für Veranstaltungen aller Art, Verkauf von Handelswaren sowie Erbringung von Dienstleistungen, Übernahme von Handelswaren sowie Erbringung von Dienstleistungen, insbesondere Übernahme von Projektmanagementaufgaben im Bereich Multimedia.

Handlungsbevollmächtigter

Herr Steffen Ditter, Niederlassungsleiter

Zeichnungsberechtigt ist der Niederlassungsleiter gemeinsam mit einem Geschäftsführer oder einem Prokuristen.

Allgemeine Vertretungsregel:

Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer gemeinsam mit einem Prokuristen vertreten.

Verfügung

Die Muttergesellschaft wird unter der Handelsregisternr. 143 222 im Handelsregister des Amtsgerichts München / Deutschland geführt. Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr.

Luxemburg, den 10. Juli 2003.

BDO Compagnie Fiduciaire

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049263.3/534/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

INIZIATIVE LTC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxemburg B 76.886.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049276.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

EU ART S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxemburg B 94.895.

STATUTES

In the year two thousand and three on twenty third of July,
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Ulf Ferrius, company director, residing at Hannas Väståkra, S-276 55 Hammenhög, Sweden.
2. MODERN TREUHAND S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Both of them represented by Mr Gilles Wecker, chief accountant, residing in Luxembourg, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of EU ART S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Powers of the Board of Directors.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 10. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 12. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV.- Meetings of Shareholders

Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 14. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 115 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of Profits

Art. 17. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 18. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2003. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2004.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Mr Ulf Ferrius, prenamed: nine hundred and ninety-nine shares	999
2. MODERN TREUHAND S.A., prenamed: one share	1
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000,-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2004:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, Sweden, on June 22, 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs. Nadine Gloesener, assistant manager, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on January 12, 1973, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr Ulf Ferrius, company director, born in Tryde, Sweden, on January 21, 1952, residing at Hannas Väståkra, S-276 55 Hammenhög, Sweden.

I. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2004:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on April 4, 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by Mr Ferrius signing jointly together with Mrs Gloesener or Mr Holmberg.

III. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Ulf Ferrius, directeur de société, demeurant à Hannas Väståkra, S-276 55 Hammenhög, Suède.

2. MODERN TREUHAND S.A., siège social de la société établi à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Tous les deux représentés par M. Gilles Wecker, chef comptable, demeurant à Luxembourg, Luxembourg, suivants procurations (sous seing privé). Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination EU ART S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales, un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut délibérer en accord avec les réglementations de délibération applicables à des réunions ordinaires. Cependant, toute réunion tenue n'est pas obligatoire, puisque des opérations du conseil d'administration peuvent être effectuées par un consentement unanime écrit de la part de tous les directeurs. Dans ce cas, chaque directeur doit recevoir le texte entier de chaque résolution ou décision à prendre, expressément dressé en écrit, transmis par courrier normal, électronique ou par télécopie.

Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV.- Assemblées des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 16. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Chapitre V.- Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art.18. Affectation des Profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve

ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Chapitre VII.- Disposition générale

Art. 20. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2003. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2004.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. M. Ulf Ferrius, prénommé: neuf cent quatre vingt dix neuf actions	999
2. MODERN TREUHAND S.A., prénommée: une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à 2.000,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2004:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, en Suède, le 22 Juin 1959, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mme Nadine Gloesener, directeur adjoint, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 12 janvier 1973 demeurant à 53A, rue principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg.

3. M. Ulf Ferrius, directeur de société, né à Tryde, en Suède, le 21 janvier 1952, demeurant à Hannas Väståkra, S-276 55 Hammenhög, en Suède.

1. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2004:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelage, à Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par les signatures conjointes de Monsieur Ulf Ferrius ensemble avec Monsieur Mikael Holmberg ou Madame Nadine Gloesener.

III. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Wecker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 139S, fol. 92, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

J. Elvinger.

(046167.3/211/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

SOCIETE CHALOM IMMOBILIER (SCI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 94.862.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société SOPRANO VENTURES INC. avec siège social à Road Town, Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 546115,

2) la société LEADING PILOT CORPORATION avec siège social à Road Town, Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 430906.

Les deux ici représentées par Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 5 juin 2003, lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE CHALOM IMMOBILIER (SCI) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme une «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le 2^{ème} lundi du mois de juillet à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) la société SOPRANO VENTURES INC., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) la société LEADING PILOT CORPORATION, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 50% de sorte que le montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Régine Caillau, juriste, demeurant à 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463, née le 9 septembre 1946 à Alger (Algérie), de nationalité française;
 - la société SOPRANO VENTURES INC., préqualifiée;
 - la société LEADING PILOT CORPORATION, préqualifiée.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - la société WURTH CONSULTING S.A. avec siège social à 5, rue Aldringen / B.P. 2540, L-1025 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 80.498.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé à 5, rue Aldringen / B.P. 2540, L-1025 Luxembourg.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Régine Caillau, préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires Madame Régine Caillau, préqualifiée, comme administrateur-délégué laquelle pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 58, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

G. Lecuit.

(046094.3/220/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

GANTT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.261.

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GANTT S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.261, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 février 1998, publié au Mémorial C numéro 368 du 20 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002 page 13844.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Evrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille cent cinquante (1.150) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Bavarini, C. Evrard, A. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 77, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(046334.3/242/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

INTRASTEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 42.093.

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTRASTEEL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42.093, constituée suivant acte notarié en date du 30 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 15 février 1993 (ci-après «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1293 du 6 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baue, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff,
2. Modifications afférentes des statuts,
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 13 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningerberg (Luxembourg).»

«**Art. 13. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 11 heures.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer purement et simplement la version anglaise des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baue, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2003, vol. 877, fol. 54, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2003.

J.-J. Wagner.

(049540.3/239/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

INTRASTEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 42.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2003.

J.-J. Wagner.

(049541.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.163.

In the year two thousand and three on the thirteenth of February.

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, represented by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 12, 2003, which shall be annexed hereto.

The prenamed company, TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., is the sole partner of TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen on February 5, 2003, not yet published in Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the issued share capital by an amount of seven million three hundred forty-seven thousand six hundred euros (7,347,600.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to seven million three hundred sixty thousand one hundred euros (7,360,100.- EUR) by the issue of one hundred forty-six thousand nine hundred fifty-two (146,952) new parts with a par value of fifty euro (50.- EUR) each together with total issue premiums of seven million three hundred forty-seven thousand six hundred thirty euros (7,347,630.- EUR).

2) Subscription and paying up of the one hundred forty-six thousand nine hundred fifty-two (146,952) new parts by TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., by a contribution in kind of one (1) ordinary part having a nominal value of six million seventeen thousand DEM (6,017,000.- DEM), one preferred part having a nominal value of two million five hundred thousand DEM (2,500,000.- DEM) and one preferred part having a nominal value of one million seven hundred thousand DEM (1,700,000.- DEM) representing in total 100% of the share capital of the company TIMKEN GERMANY, GmbH, a company organised under the laws of Germany, with its registered office in 42781 Haan (Germany), Landstraße 44-48.

3) Amendment of paragraph 1 of Article 7 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the corporate capital of the company by an amount of seven million three hundred forty-seven thousand six hundred euros (7,347,600.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to seven million three hundred sixty thousand one hundred euros (7,360,100.- EUR) by the issue of one hundred forty-six thousand nine hundred fifty-two (146,952) new parts with a par value of fifty euro (50.- EUR) each together with total issue premiums of seven million three hundred forty-seven thousand six hundred thirty euros (7,347,630.- EUR).

Subscription

Thereupon TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, duly represented by Alex Schmitt, attorney, residing in Luxembourg, acting through a special proxy given on February 13, 2003, has declared to subscribe all the one hundred forty-six thousand nine hundred fifty-two (146,952) new parts and to pay them a total price of fourteen million six hundred ninety-five thousand two hundred and thirty euros (14,695,230.- EUR) by a contribution in kind one (1) ordinary part having a nominal value of six million seventeen

thousand DEM (6,017,000.- DEM), one preferred part having a nominal value of two million five hundred thousand DEM (2,500,000.- DEM) and one preferred part having a nominal value of one million seven hundred thousand DEM (1,700,000.- DEM) representing in total 100% of the share capital of the company TIMKEN GERMANY, GmbH, a company organised under the laws of Germany, with its registered office in 42781 Haan (Germany), Landstraße 44-48.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

Art. 7. The subscribed capital of the Company is set at seven million three hundred sixty thousand one hundred euros (7,360,100.- EUR) divided in one hundred forty-seven thousand two hundred and twenty (147,202) parts with a par value of fifty euros (50.- EUR) per part.

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euros (EUR 4,000.-).

The company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption as regards to the present contribution in kind consisting in one (1) ordinary part having a nominal value of six million seven hundred thousand DEM (6,017,000.- DEM), one preferred part having a nominal value of two million five hundred thousand DEM (2,500,000.- DEM) and one preferred part having a nominal value of one million seven hundred thousand DEM (1,700,000.- DEM) representing in total 100% of the share capital of the company TIMKEN GERMANY, GmbH, a company organised under the laws of Germany, with its registered office in 42781 Haan (Germany), Landstraße 44-48.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Ici représentée par M^e Alex Schmitt, avocat à la Cour, domicilié professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 février 2003 laquelle restera annexée au présent acte.

La prédite société, TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., est l'associé unique de la société TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date 5 février 2003, non encore publié au publié au Mémorial C. Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit d'un montant de sept millions trois cent quarante-sept mille six cents euros (7.347.600,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à sept millions trois cent soixante mille cent euros (7.360.100,- EUR) par l'émission de cent quarante-six mille neuf cent cinquante-deux (146.952) nouvelles parts d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune ensemble avec des primes d'émission de sept millions trois cent quarante-sept mille six cent trente euros (7.347.630,- EUR).

2) Souscription et libération des cent quarante-six mille neuf cent cinquante-deux (146,952) nouvelles parts par TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., par un apport en nature d'une (1) part ordinaire d'une valeur nominale de DEM 6,017,000.-, une part préférentielle ayant une valeur nominale de DEM 2.500.000,- DEM et une part préférentielle d'une valeur nominale de DEM 1.700.000,- DEM représentant 100% du capital social de la société TIMKEN GERMANY, GmbH, une société constituée sous le droit allemand et ayant son siège social à 42781 Haan (Germany), Landstraße 44-48.

3) Modification du paragraphe 1^{er} de l'Article 7 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société de sept millions trois cent quarante-sept mille six cents euros (7.347.600,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à sept millions trois cent soixante mille cent euros (7.360.100,- EUR) par l'émission de cent quarante-six mille neuf cent cinquante-deux (146.952) nouvelles parts d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune ensemble avec des primes d'émission de sept millions trois cent quarante-sept mille six cent trente euros (7.347.630,- EUR).

Souscription

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., représentée ici par M^e Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 13 février 2003, a déclaré souscrire les cent quarante-six mille neuf cent cinquante-deux (146.952) nouvelles parts et les payer au prix total de quatorze millions six cent quatre-

vingt-quinze mille deux cent trente euros (14.695.230,- EUR) par un apport en nature d'une (1) part ordinaire d'une valeur nominale de DEM 6.017.000,-, une part préférentielle ayant une valeur nominale de DEM 2.500.000,- DEM et une part préférentielle d'une valeur nominale de DEM 1.700.000,- DEM représentant 100% du capital social de la société TIMKEN GERMANY, GmbH, une société constituée sous le droit allemand et ayant son siège social à 42781 Haan (Germany), Landstraße 44-48.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, le premier paragraphe de l'Article 7 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

Art. 7. La Société a un capital souscrit de sept millions trois cent soixante mille cent euros (7.360.100,- EUR) divisé en cent quarante-sept mille deux cent deux (147.202) parts, ayant chacune une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR).

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

La Société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport pour l'apport en nature consistant en une part ordinaire d'une valeur nominale de 6.017.000,- DEM, une part préférentielle d'une valeur nominale de deux millions cinq cent mille DEM (2.500.000,- DEM) et une part préférentielle d'une valeur nominale d'un million sept cent mille DEM (1.700.000,- DEM), représentant en tout 100% du capital social de la société TIMKEN GERMANY, GmbH, une société constituée dans l'Union Européenne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 août 2003.

P. Bettingen.

(047347.3/202/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.163.

In the year two thousand and three on the thirteenth of February.
Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, represented by Mr Alex Schmitt, attorney at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 13, 2003, which shall be annexed hereto.

The prenamed company, TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., is the sole partner of TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen on February 5, 2003, not yet published in Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the issued share capital by an amount of four million six hundred twenty-nine thousand two hundred euros (EUR 4,629,200.-) so as to raise it from its present amount of seven million three hundred sixty thousand one hundred euros (EUR 7,360,100.-) to eleven million nine hundred eighty-nine thousand three hundred euros (EUR 11,989,300.-) by the issue of 92,584 new parts with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each together with total issue premiums of four million six hundred twenty-nine thousand two hundred two euros (EUR 4,629,202.-);

2) Subscription and paying up of the 92,584 new parts by TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., by a contribution in cash of nine million two hundred fifty-eight thousand four hundred two euros (EUR 9,258,402.-);

3) Amendment of paragraph 1 of Article 7 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

4) The sole partner decides to increase the issued share capital of the company by an amount four million six hundred twenty-nine thousand two hundred euros (EUR 4,629,200.-) so as to raise it from its present amount of seven million

three hundred sixty thousand one hundred euros (EUR 7,360,100.-) to eleven million nine hundred eighty-nine thousand three hundred euros (EUR 11,989,300.-) by the issue of 92,584 new parts with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each together with total issue premiums of four million six hundred twenty-nine thousand two hundred two euros (EUR 4,629,202.-);

Subscription

Thereupon TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, duly represented by Alex Schmitt, attorney, residing in Luxembourg, acting through a special proxy given on February 13, 2003, has declared to subscribe all the 92,584 new parts by a contribution in cash of EUR 9,258,402.-.

Payment

The amount of nine million two hundred fifty-eight thousand four hundred two euros (EUR 9,258,402.-) cash is at the disposal of the company as it has been certified to the notary by a bank certification.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

Art. 7. The subscribed capital of the Company is set at eleven million nine hundred eighty-nine thousand three hundred euro (EUR 11,989,300.-) divided in two hundred thirty-nine thousand seven hundred eighty-six (239,786) parts with a par value of fifty euros (EUR 50.-) per part.

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one hundred six thousand one hundred euro (EUR 106,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Ici représentée par M^e Alex Schmitt, avocat à la Cour, domicilié professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 février 2003 laquelle restera annexée au présent acte.

La prédite société, TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., est l'associé unique de la société TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date 5 février 2003, non encore publié au publié au Mémorial C.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit d'un montant de quatre millions six cent vingt-neuf mille deux cents euros (EUR 4.629.200,-) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent soixante mille cent euros (EUR 7.360.100,-) à onze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille trois cents euros (EUR 11.989.300,-) par l'émission de 92.584 nouvelles parts d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune ensemble avec des primes d'émission totalisant quatre millions six cent vingt-neuf mille deux cent deux euros (EUR 4.629.202,-).

2) Souscription et libération des 92.584 nouvelles parts par TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., par un apport en numéraire de neuf millions deux cent cinquante-huit mille quatre cent deux euros (EUR 9,258,402.-).

3) Modification du paragraphe 1^{er} de l'Article 7 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre millions six cent vingt-neuf mille deux cents euros (EUR 4.629.200,-) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent soixante mille cent euros (EUR 7.360.100,-) à onze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille trois cents euros (EUR 11.989.300,-) par l'émission de 92.584 nouvelles parts d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune ensemble avec des primes d'émission totalisant quatre millions six cent vingt-neuf mille deux cent deux euros (EUR 4.629.202,-).

Souscription

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., représentée ici par M^e Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 13 février 2003, a déclaré souscrire 92.584 nouvelles parts par un apport en numéraire de neuf millions deux cent cinquante-huit mille quatre cent deux euros (EUR 9.258.402,-).

Libération

Le montant de neuf millions deux cent cinquante-huit mille quatre cent deux euros (EUR 9.258.402,-) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, le premier paragraphe de l'Article 7 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

Art. 7. La Société a un capital souscrit de onze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille trois cents euros (EUR 11,989,300.-) divisé en deux cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-six (239.786) parts, ayant chacune une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à cent six mille cent euros (EUR 106.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 26, case 5. – Reçu 92.584,02 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 août 2003.

P. Bettingen.

(047348.3/202/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

JUNE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049278.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

**VENGLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. NARTEC HOLDING S.A.).**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.632.

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of NARTEC HOLDING S.A. (R. C. Luxembourg, section B number 83.632), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated under the denomination of NARTEC S.A., by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on August 10, 2001, published in the Mémorial C number 179 of February 1, 2002, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of Maître Paul Decker, prenamed, on February 22, 2002, published in the Mémorial C number 852 of June 5, 2002.

The Meeting is presided by Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Vincent Fasbender, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the five thousand (5,000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.-That the agenda of the Meeting is the following:

- 1.- Change of the company's denomination from NARTEC HOLDING S.A. into VENGLO HOLDING S.A.
- 2.- Amendment of article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:

English version:

«**Art. 1.** There exists a holding company under the name of VENGLO HOLDING S.A.»

French version:

«**Art. 1.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de VENGLO HOLDING S.A.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the company's denomination from NARTEC HOLDING S.A. into VENGLO HOLDING S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolves to amend the second paragraph of article one of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 1.** There exists a holding company under the name of VENGLO HOLDING S.A.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NARTEC HOLDING S.A. (R. C. Luxembourg numéro B 83.632), ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée sous la dénomination de NARTEC S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 179 du 1^{er} février 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, prénommé, en date du 22 février 2002, publié au Mémorial C numéro 852 du 5 juin 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Fasbender, employé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société de NARTEC HOLDING S.A., en VENGLO HOLDING S.A.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 1.** There exists a holding company under the name of VENGLO HOLDING S.A.»

Version française:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de VENGLO HOLDING S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de NARTEC HOLDING S.A., en VENGLO HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de VENGLO HOLDING S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, V. Fasbender, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juillet 2003, vol. 424, fol. 89, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(046292.3/242/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

VENGLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 83.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(046295.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

KIRBY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.177.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049280.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.971.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049613.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.971.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02724, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049611.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

LUXEMBOURG YACHTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.399.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049283.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

MEDIAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 75.627.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049285.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

MENTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 45.237.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049287.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

TRANSNATIONAL FREIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 41.877.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049295.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

TRANSNATIONAL FREIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 41.877.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049298.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

**SEPIA S.A. - SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.978.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049289.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

TELE2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.286.

Les états financiers au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 23 juillet 2003 et enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02355, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINNEVIK TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(049300.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

KINNEVIK TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.976.

Les états financiers au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 18 juillet 2003 et enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02358, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINNEVIK TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(049304.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BONUS PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 44, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 62.498.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 18 août 2003, réf. LSO-AH02966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049401.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

UKNITUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.143.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

UKNITUM HOLDING S.A.

A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(049305.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

**SP LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TRISAL TWO, S.à r.l.).
Subscribed Capital: € 67.000,-.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.152.

In the year two thousand three, on the thirtieth of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TRITON MANAGERS LIMITED, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, registered under number 71499, hereby represented by Mr Gregory Surply, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on June 27, 2003.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée, under the name of TRISAL TWO, S.à r.l., having its registered office at 22, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 93.152 and incorporated following a notarial deed on March 6, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 542 of May 20, 2003 (the «Company»). The articles of incorporation have not been amended since this date.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company to SP LUXCO, S.à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

2. To transfer the registered office of the Company to the City of Luxembourg and to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect such transfer.

3. Miscellaneous.

has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company to SP LUXCO, S.à r.l. with effect as from the date of the present deed and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

Art. 4. shall forwith read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name SP LUXCO, S.à r.l.»

Second resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current location at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach to Espace Kennedy, 2^{ème} étage, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg with effect as from the date of the present deed and to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect such transfer.

The first paragraph of Article 5 shall forwith read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

TRITON MANAGERS LIMITED, une société de Jersey, établie et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, enregistré sous le numéro 71499,

ici représentée aux fins des présentes par Maître Gregory Surply, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 27 juin 2003.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée TRISAL TWO, S.à r.l., une société ayant son siège social à 22, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.152 constituée par acte notarié en date du 6 mars 2003, publié

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 20 mai 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en SP LUXCO, S.à r.l. et modification de l'article 4 des statuts de la Société pour refléter ce changement.

2. Transfert du siège social de la Société dans la ville de Luxembourg et modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter ce transfert.

3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la Société en SP LUXCO, S.à r.l. avec effet à partir de la date du présent acte et de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour refléter ce changement.

L'article 4 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination SP LUXCO, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de sa location actuelle au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach à Espace Kennedy, 2^{ème} étage, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à partir de la date du présent acte et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter ce transfert.

Le premier alinéa de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses vnom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Surply, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2003, vol. 877, fol. 82, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2003.

J.-J. Wagner.

(049567.3/239/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

**SP LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TRISAL TWO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2003.

J.-J. Wagner.

(049568.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

TT ORGANISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.016.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049335.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

SEAFOODS MARKETING AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.948.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049337.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

PETUNIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.043.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049338.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

CLOSE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 35.335.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Signature

(049347.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

MULLER & WEGENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 69, rue de Bouillon.
R. C. Luxembourg B 4.006.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 18 août 2003, réf. LSO-AH02980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

Signature.

(049363.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

GREENWILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08253, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 34.480,04 EUR
Perte de l'exercice	- 8.075,86 EUR
Report à nouveau	- 42.555,90 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049404.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ROUMANINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.986.

Extrait d'une nouvelle convention de domiciliation

Suite à une convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société ROUMANINVEST S.A., son siège statutaire a de nouveau été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour inscription aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049485.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

FACCIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.282.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	0,00 EUR
- Résultat de l'exercice	42.536,39 EUR
- Report à nouveau	<u>42.536,39 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Signature.

(049512.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

JEUX AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Obercorn, 31, route de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 62.593.

L'an deux mille trois, le cinq août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Anibal Artur Teixeira Mergulhao, divorcé, gérant, demeurant à L-4510 Oberkorn, 31, route de Belvaux, agissant tant en sa qualité:

- d'associé unique que de gérant de la société à responsabilité limitée JEUX AUTOMATIQUES & DISTRIBUTEURS, S.à r.l., plus amplement spécifiée ci-après, avec faculté d'engager ladite société par sa signature individuelle, nommé à ses fonctions par décision de l'assemblée générale ayant immédiatement suivi la constitution de société en date du 7 janvier 1998.

Ledit comparant agissant en sesdites qualités déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée JEUX AUTOMATIQUES & DISTRIBUTEURS, S.à r.l., avec siège social à L-4323 Esch-sur-Alzette, 52, rue C. M. Spoo,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 7 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 256 du 20 avril 1998,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 29 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 920 du 3 décembre 1999.

Ensuite le comparant agissant en sesdites qualités, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Le comparant agissant en sesdites qualités décide de transférer le siège social de la société de L-4323 Esch-sur-Alzette, 52, rue C.M. Spoo, à L-4510 Oberkorn, 31, route de Belvaux, de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Obercorn.»

Le 2ème alinéa de l'article 5 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant agissant en sesdites qualités a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sesdites qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Teixeira Mergulhao, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2003, vol. 890, fol. 54, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 2003.

B. Moutrier.

(047326.3/272/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

JEUX AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Obercorn, 31, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 62.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 2003.

B. Moutrier.

(047327.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

INTERNATIONAL LIGHT AND DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 24.016.

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INTERNATIONAL LIGHT AND DESIGN S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 24.016, (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte notarié du 25 février 1986, publié au Mémorial C numéro 137 du 24 mai 1986.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 02 août 2000, publié au Mémorial C numéro 30 du 17 janvier 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à deux cent quatre-vingt-un mille deux cent dix virgule cinq mille trois cent quarante-six Euros (281.210,5346 EUR) représenté par cinq mille cinq cents (5.500) régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société INTERNATIONAL LIGHT AND DESIGN S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:
La société FIDALUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de Société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Hoffmann, C. Blondeau, R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2003, vol. 877, fol. 91, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} août 2003.

J.-J. Wagner.

(049945.3/239/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

BRITAX LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 82.022.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1086 du 29 novembre 2001.

Les comptes annuels au 15 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03102, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARENDET & MEDERNACH

Avocats à la Cour

Signature

Un mandataire

(049537.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BRITAX LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 82.022.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1086 du 29 novembre 2001.

Les comptes annuels au 11 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03108, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARENDET & MEDERNACH

Avocats à la Cour

Signature

Un mandataire

(049542.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.760.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Signature.

(049532.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BRITAX LUXEMBOURG INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.023.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1086 du 29 novembre 2001.

Les comptes annuels au 15 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03115, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARENDE & MEDERNACH

Avocats à la Cour

Signature

Un mandataire

(049545.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BRITAX LUXEMBOURG INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.023.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1086 du 29 novembre 2001.

Les comptes annuels au 11 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03121, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARENDE & MEDERNACH

Avocats à la Cour

Signature

Un mandataire

(049552.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BOXTER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 58.629.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 février 2003

Présents: M. Georges P.J.A.M. de Vestel, Administrateur-Délégué

M. Jean-Louis Van Elewyck, Administrateur

Mme Nicole de Vestel, Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de M. Georges P.J.A.M. de Vestel à 14.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

N. De Vestel / J.-L. Van Elewyck / G. P.J.A.M. De Vestel

Administrateur / Administrateur / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049558.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BRASTEKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 85.265.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(049565.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

INVESTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.852.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(049566.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

HEISENBERG FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.215.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(049569.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.586.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02114, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(049576.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.586.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02115, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(049577.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ALCAID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 69.880.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(049572.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

SESTANTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 76.185.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour SESTANTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(049575.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

FRANCIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.372.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour FRANCIS S.A., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(049579.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.383.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(049581.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

PURIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.300.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(049586.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

TRADAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.615.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour TRADAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(049582.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BOLTON TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.077.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour BOLTON TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme

M. van de Vaart

Administrateur

(049584.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

MOSHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.297.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(049588.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

AAE RAILCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.380.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature.

(049590.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

IMMOVEST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.901.

Décision du gérant

Monsieur Koen Aerts, gérant, décide de transférer le siège social du 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

K. Aerts

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049666.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

AAE WAGON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.451.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature.

(049591.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

AAE WAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.452.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature.

(049594.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

AMONN AG LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.806.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049601.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

BLAKELAW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.964.

Le bilan au 5 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature.

(049604.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

FITNESS BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.452.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049638.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

FITNESS BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.452.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049636.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

FINOBLIG S.A. ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.888.

—
L'actif net au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

FINOBLIG S.A. ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.888.

—
L'actif net au 31 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

FINOBLIG S.A. ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.888.

—
L'actif net au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049621.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

LIFT II - LIFT G.m.b.H. & CO. K.G., Société en commandite simple.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.701.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 8 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 275 du 28 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 237 du 15 mai 1997, modifié par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 244 du 13 février 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFT II - LIFT G.m.b.H. & Co. K.G.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(047937.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.
